

nommés pour 5 ans. La dépense pour les travaux d'adduction et de construction des bassins est couverte au moyen de subventions et de souscriptions volontaires, et le surplus par les cotisations des membres de l'association. Les cotisations sont fixées d'après les règles suivantes : une moitié répartie selon les contributions foncières des intéressés, et l'autre moitié sur le nombre de personnes et de têtes de bétail existant dans chaque famille.

Suite à une pétition en date du 2 mai 1877, par laquelle M. Reymillet, maire de La Tour, demande la transformation en association syndicale autorisée de l'association libre, cette dernière devient une association syndicale autorisée pour l'établissement de fontaines au chef-lieu et au village des Maures.

Les conduites seront faites en ciment. Les travaux sont considérés comme « *amélioration agricole ayant un caractère collectif* ». L'arrêté pris est inséré dans le recueil des actes administratifs et est daté du 5 septembre 1877 sous le titre « *Syndicat libre de la Tour pour l'établissement de fontaines. Transformation en association syndicale autorisée* » signé par le Préfet de la Haute-Savoie M. G. Blanchet.

Les cinq bassins ont été commandés à Combloux, taillés à la main dans un beau granite et transportés par char jusqu'à la Tour. En tout, trois bassins ont été installés au chef-lieu :

- au pied de la montée du Chardet (ce dernier a justement été installé sur le puits préexistant, qui lui servait de déversoir des eaux usées alors que pour les autres bassins le déversoir se faisait dans les champs alentour), (*Photo n° 1*)
- devant la maison Panisset, (*Photo n° 2*)
- en contrebas de la place, l'emplacement de ce dernier étant limite pour que l'eau arrive à y couler. (*Photo n° 3*)



Photo n° 4

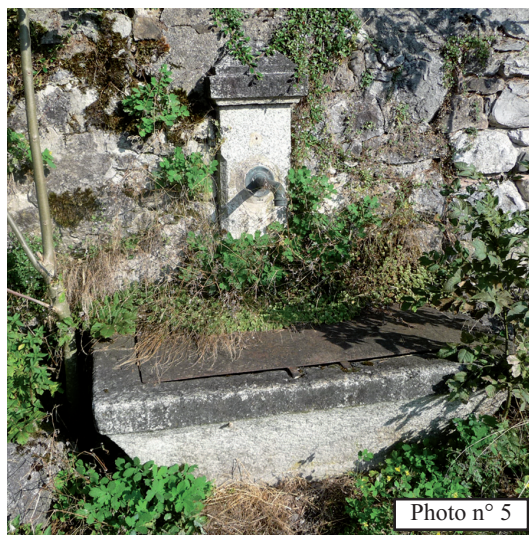


Photo n° 5

Deux bassins ont été installés Chez les Maures, en aval du hameau pour que l'eau puisse y arriver grâce aux différences de niveaux,

- soit derrière la maison Moget en descendant dans les champs, (*Photo n° 4*)
- et dans la cour des maisons initiales des Rey-Millet, en contrebas de la maison Monge. (*Photo n° 5*)

Ces cinq bassins sont toujours à leur emplacement initial, sauf celui en contrebas de la place qui a été déplacé sur la place lors de l'aménagement de cette dernière.

Jeanne Rey-Millet